



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 083-218301083-20240415-2024_21-DE



Délibération du Conseil Municipal

N°2024/21

Portant attribution des subventions

allouées aux associations et au C.C.A.S.

en 2024

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 19
Représentés : 0
Votants : 19
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Date de la convocation :
04.04.2024

Date affichage :
09.04.2024

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Denis CAREL, Lionel BROQUIER, Chrystelle GAZZANO, Marylène RICCI, Ludovic ODRAT, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Magali ATLAN

Procurations : Pas de procuration

Absents : 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2321-

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 » et de la participation des citoyens à la vie de la commune,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- **DE VERSER** aux associations pour l'exercice 2024 les subventions de fonctionnement telles que figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUE

ASSOCIATION « F.N.A.C.A »	250€
ASSOCIATION « Souvenir Français »	250€
ASSOCIATION « ADAMA VAR »	150€
ASSOCIATION « AMMAC Anciens marins »	250€
ASSOCIATION « Les Anciens Combattants Franco-Américains »	100€

ANIMATION & VIE LOCALE

ASSOCIATION « Radio Club du Val d'Issole »	250€
ASSOCIATION « Club des Orris »	400€

NATURE & ENVIRONNEMENT

ASSOCIATION « Les jardins d'Issole »	800€
ASSOCIATION « Chaperlipopette »	500€
ASSOCIATION « AMAP Les Paniers de l'Issole »	300€

SPORT & LOISIRS

ASSOCIATION « C.A.R »	7 000€
ASSOCIATION « Tennis Club du Val d'Issole »	1 000€
ASSOCIATION « Rugby Club du Val d'Issole »	800€
ASSOCIATION « U.S.V.T Foot »	800€

ASSOCIATION « A.C.C.R.» (cyclisme)	300€
ASSOCIATION « Les Roquet's » (rugby)	400€
ASSOCIATION « Road Runner Country »	200€
ASSOCIATION « Nahei »	250€
ASSOCIATION « Bâtons du Castellas »	200€
ASSOCIATION « Section de plongée du Val d'Issole »	1500€
ASSOCIATION « Amicale Sapeurs-Pompiers de Garéoult »	250€
ASSOCIATION « Sportive Collège de Garéoult »	200€
ASSOCIATION « Club de Tennis de table »	1500€
ASSOCIATION « MTB Var Gapeau »	250€

MUSIQUE CULTURE PATRIMOINE & TRADITIONS

ASSOCIATION « La Roque se raconte »	600€
ASSOCIATION « Chœur Bastidan »	400€

ENFANCE JEUNESSE FAMILLES & ENTRAIDE

ASSOCIATION « Familles rurales »	250€
ASSOCIATION « Secours Catholique »	250€
ASSOCIATION « la Pause Thétine »	300€
AMICALE DES POMPIERS « Jeunes Sapeurs-Pompiers de Garéoult »	250€
ASSOCIATION « Sel'Issole »	100€
ASSOCIATION « Croix Rouge Française »	250€
ASSOCIATION « 1001 truffes »	500 €
ASSOCIATION « Les Marrades festives »	7 000€
ASSOCIATION « Centre social et culturel intercommunal »	17 500€
CCAS	12 000€

MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2024 : 44 600 euros aux associations et 12 000 euros au C.C.A.S

- **DE DIRE** que les inscriptions budgétaires nécessaires au versement de ces subventions figurent au budget primitif de l'exercice 2024,
- **DE RAPPELER** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,
- **D'INDIQUER** que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992,

La ROQUEBRUSSANNE, le 16 avril 2024.

Le Maire,



Michel GROS,

La secrétaire de séance,



Claudine VIDAL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

15 Reçu en préfecture le 16/04/2024

80 Publié le

30 ID : 083-218301083-20240415-2024_21-DE

Berger
Levrault